



Hébergement Temporaire de Crise (HTC) : Une alternative à l'hospitalisation inadaptée du sujet âgé

Comment répondre à un besoin d'hébergement temporaire d'urgence pour une personne âgée dépendante dans un contexte de crise médico-sociale ?

Comment éviter que cette personne âgée ne se retrouve aux urgences de l'hôpital ?

C'est pour répondre à ces questionnements qu'un groupe de travail pluri-professionnel de la filière gérontologique "Annecy - Rumilly - Saint-Julien-en-Genevois - Pays de Gex - Bellegarde" s'est constitué et a imaginé le concept d'**Hébergement Temporaire de Crise (HTC)**.

1 Qui est concerné ?

- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- En situation médico-sociale de crise par défaillance brutale de l'environnement social (détresse sociale) dans un contexte de maladie chronique handicapante (ex : démence)
- Et absence de signes de décompensation somatique ou psychique.

2 Quels sont les objectifs ?

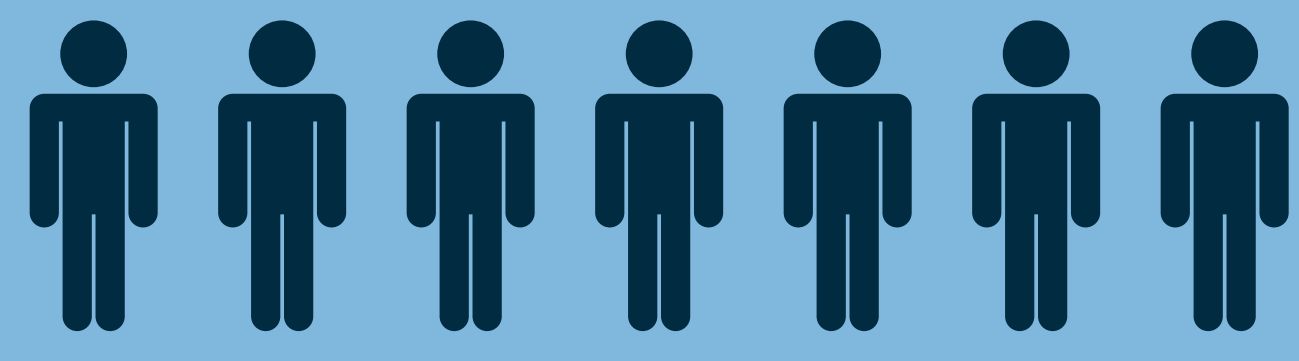



- Soustraire rapidement la personne à la situation de péril dans laquelle elle se trouve
- Permettre de retrouver une sécurité et une stabilité personnelle par un accueil adapté à sa situation et préparer le retour à domicile ou une autre solution si celui-ci ne s'avère pas possible.

3 Quels sont les moyens ?

- 3 lits d'hébergement temporaire autorisés dans 3 EHPAD du bassin annécien sont exclusivement dédiés à ce concept.

4 Quelle est la procédure ?

- Ce sont des professionnels médico-sociaux (équipe mobile de gériatrie, Département, MAIA) qui orientent la personne âgée dans ce type d'hébergement et qui suivent la situation jusqu'au retour à domicile.
- L'accueil se fait dans un délai de 24 à 48 heures.
- La durée du séjour est de 30 jours maximum (renouvelable 1 fois).
- L'équipe mobile de gériatrie se déplace si nécessaire dans l'établissement d'accueil.

<p>Moyenne d'âge = 84 ans</p> <p>GIR ≤ 3 = 77 %</p> <p>Vie en couple > 50 %</p> <p>♀ = 55 %</p>	<p>79 hébergements temporaires de crise sur 46 mois (soit 1,7 par mois)</p> <p></p> <p>70 % de retours à domicile</p>	<p>Durée Moyenne de séjour = 38 jours</p> <p>Taux d'occupation des lits dédiés = 76 %</p>	<p>Motifs de la demande</p> <p>41 % Épuisement de l'aidant</p> <p>31 % Hospitalisation de l'aidant</p> <p>15 % Troubles du comportement</p> <p>11 % Inadaptation de l'environnement</p> <p>2 % Maltraitance</p>
	<p></p> <p></p> <p></p>		

Quelles sont les clefs de ce "succès" ?

- Un repérage précis des personnes âgées (notamment la stabilité sur le plan médical)
- Un suivi social sans interruption
- L'adhésion des responsables d'EHPAD qui, grâce à la participation du Conseil départemental au projet, ont été assurés de la bienveillance de cette tutelle de la tarification dans ce qui pouvait apparaître comme risqué en terme d'occupation des lits.

Quelques points négatifs : Difficultés de prise en charge financière, absence de suivi lors du séjour par le médecin traitant.

L'hébergement temporaire de crise est une alternative à l'hospitalisation des personnes âgées dépendantes à domicile dont l'aidant où l'environnement est brutalement défaillant.

L'adéquation entre un besoin identifié et une solution de répit a permis à cette expérimentation d'évoluer vers un dispositif pérenne. L'élargissement de ce type d'hébergement est prévu pour d'autres EHPAD et à d'autres filières du département.